



LA CARAVANE POLYVALENTE POUR LES NÉOPHYTES: **LMC SASSINO**

LMC COLLECTION 2024 - DONNÉES TECHNIQUES ET ÉQUIPEMENTS SASSINO
FR
VERSION : AOÛT 2023

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR CHOISIR VOTRE CARAVANE

Le choix de la bonne implantation ainsi qu'un design attrayant sont des facteurs particulièrement importants lors de l'achat d'une caravane. Par ailleurs, le poids joue également un rôle essentiel. Famille, amis, équipement en option, accessoires et bagages – tout cela doit pouvoir loger. Parallèlement, il existe des limites techniques et juridiques pour la configuration et le chargement. Chaque caravane est conçue pour un certain poids, qui ne doit pas être dépassé à l'utilisation. Pour l'acheteur d'une caravane, la question qui se pose est donc de savoir comment il doit configurer son véhicule pour loger les bagages et les accessoires selon ses besoins sans que le véhicule ne dépasse ce poids maximal. Pour vous faciliter cette décision, nous vous fournissons ci-après quelques informations qui vous seront particulièrement utiles pour choisir votre véhicule parmi les modèles de notre portefeuille :

1. La masse en charge maximale techniquement admissible ...

... est une valeur fixée par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. LMC définit une limite supérieure pour le véhicule par rapport à l'implantation, cette limite pouvant varier d'une implantation à l'autre (p. ex. 1 600 kg, 1 700 kg). Vous trouverez l'indication correspondante pour chaque implantation dans les données techniques.

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE	
Longueur hors-tout (cm)	
Longueur de caisse extérieure (cm)	
Longueur intérieure (cm)	
Largeur hors-tout (cm) ¹⁾	
Hauteur intérieure max. (cm)	
Hauteur hors-tout (cm) ¹⁾	
Poids à vide en ordre de marche (kg)* ²⁾	
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*	
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	
Épaisseur plancher, parois et toit (mm)	
Longueur sol à sol (cm)	

2. La masse en ordre de marche ...

... se compose – pour simplifier – du véhicule de base avec l'équipement standard. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche de votre véhicule diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Afin que vous obteniez la pleine transparence sur les écarts de poids possibles, LMC pèse chaque véhicule à la fin de la chaîne et communique à votre partenaire le résultat de la pesée de votre véhicule pour qu'il vous le transmette.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse en ordre de marche au point « Mentions légales ».

3. Les places de couchage standard ...

... sont définies par le fabricant et indiquées dans les documents de vente. De par la sélection de l'équipement en option, le nombre de places de couchage peut être augmenté (ex. superposition de 3 lits) ou, le cas échéant, diminué (ex. desserte à la place d'un groupe de sièges).

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE	
Longueur hors-tout (cm)	
Longueur de caisse extérieure (cm)	
Longueur intérieure (cm)	
Largeur hors-tout (cm) ¹⁾	
Hauteur intérieure max. (cm)	
Hauteur hors-tout (cm) ¹⁾	
Poids à vide en ordre de marche (kg)* ²⁾	
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*	
LITS / NOMBRE DE COUCHAGES	
Nombre de couchages de série / max	

4. La masse définie par le fabricant pour l'équipement en option ...

... est une valeur définie par LMC par implantation pour la masse maximale de l'équipement en option pouvant être commandé. Cette limitation a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires montés ultérieurement pour les véhicules livrés par LMC, soit également disponible pour la charge utile. Si la pesée à la fin de la chaîne devait exceptionnellement révéler que la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la masse minimale de la charge utile par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p. ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option.

Vous trouverez des explications détaillées sur les répercussions des tolérances sur la masse minimale de la charge utile et la masse de la charge utile au point « Mentions légales ».

CHÂSSIS	RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE	PACK AUTARCIE CHAUFFAGE À AIR PULSÉ (APU) 1100,- €
Jantes alliage, simple essieu	1063/1	1	Prix total sans avantage 1 335,- € Votre avantage 235,- €
Protection de timon	13098	4	■ Réglage automatique de la vitesse de l'air pulsé 12 V ■ Batterie AGM 95 AH ■ Chargeur ■ Indicateur de tension de la batterie ■ Interrupteur général 12 V
			Poids du pack* +35.5 kg*

5. Le poids en surplus de l'équipement en option et des paquets ...

... augmente la masse réelle du véhicule (= masse en ordre de marche plus l'équipement en option choisi) et diminue la masse de la charge utile. La valeur indiquée indique le poids en surplus par rapport à l'équipement standard de l'implantation respective. Le poids total des paquets choisis et de l'équipement en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option.

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE ET PACKS

CHÂSSIS

- Châssis premium
- Vérins stabilisateurs à manivelle standards
- Essieu à bras oscillant
- Jantes tôle
- Stabilisateur, système anti-lacet
- Amortisseurs
- Kit de dépannage

EXTÉRIEUR CELLULE

- Trappe de service 1.000 x 420 mm avant côté droit (selon l'implantation)
- Trappe de service 1.000 x 420 mm arrière côté droit (selon l'implantation)
- Trappe de service 750 x 300 mm avant côté droit (selon l'implantation)
- Porte garage (selon l'implantation)
- Baie projetante (cuisine)
- Parois latérales en tôle martelée
- Compartiment à bouteilles avec fermeture à vérin
- Lanterneau verre translucide 400 x 400 mm
- Lanterneau 280 x 280 mm (salle d'eau)
- Feux arrière au style automobile
- Baie projetante avec stores multifonctions, y compris stores occultants
- Baie projetante arrière 900 x 520 mm (selon l'implantation)
- Baie projetante avant 1.589 x 580 mm (selon l'implantation)
- Garantie étanchéité de 12 ans ³⁾

INTÉRIEUR CELLULE

- Armoire de rangement dans la salle d'eau
- Lit sur roulettes (selon l'implantation) ⁴⁾
- Crochets pour serviettes
- Miroir

- Habillage avec le mobilier de la partie intérieure arrière
- Lits superposés - capacité de charge 80 kg (selon l'implantation)
- Matelas à mousse froide pour les lits simples et doubles
- Ventilation hivernale des parois
- Vérins hydrauliques pour les lits fixes

CUISINE

- Plaque de cuisson à trois feux avec évier intégré
- Tiroirs avec range-couverts
- Réfrigérateur 89 l (selon l'implantation)
- Évier avec couvercle en verre
- Réfrigérateur 131,5 l (selon l'implantation)
- Réfrigérateur 83 l (selon l'implantation)

CHAUFFAGE

- Chauffage à air pulsé 3004 S

ALIMENTATION EN EAU

- Écoulement centralisé des eaux usées
- Réservoir eau propre 12 l
- Lavabo
- Toilettes à cassette

ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE

- Prise d'alimentation CEE 230 V
- Prises de courant (x3) (selon l'implantation)
- Convertisseur 400 W avec éclairage 12 V
- Éclairage LED pour store extérieur
- Éclairage LED pour pièce à vivre
- Plafonnier
- Éclairage chambre
- Détecteur de fumée
- LMC Home préparé

LLT

- Garantie étanchéité de 12 ans ³⁾

PACK SASSINO (SPP)

2 515,- €

**Prix total sans avantage 3 095,- €
Votre avantage 580,- €**

- Réservoir eaux usées 25 l sur roulettes
- Fixation pour la roue de secours dans le coffre à gaz
- Réservoir eau propre 44 l
- Porte moustiquaire
- Chauffe-eau pour l'approvisionnement en eau chaude
- Chauffage à air pulsé 230 V
- Lanterneau 700 x 500 mm
- Prédiposition emplacement TV
- Éclairage supplémentaire (rail avec spots)
- Renfort de toit avec prédiposition pour climatisation
- Prises USB pour rail (x2)
- Big Feets pour vérins stabilisateurs
- Roue jockey avec indicateur de charge

Poids du pack* +30 kg*

PACK DOUCHE (DUP)

700,- €

**Prix total sans avantage 865,- €
Votre avantage 165,- €**

- Robinetterie de douche
- Rideau de douche avec rail
- Caillebotis de douche en bois
- Receveur de douche

Poids du pack* +6 kg*

PACK AUTARCIE CHAUFFAGE À AIR PULSÉ (APU)

1 100,- €

**Prix total sans avantage 1 335,- €
Votre avantage 235,- €**

- Réglage automatique de la vitesse de l'air pulsé 12 V
- Batterie AGM 95 AH
- Chargeur
- Indicateur de tension de la batterie
- Interrupteur général 12 V

Poids du pack* +35.5 kg*

△ n.c. au moment de la publication



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

DONNÉES TECHNIQUES

DONNÉES TECHNIQUES VÉHICULE

Longueur hors-tout (cm)
Longueur de caisse extérieure (cm)
Longueur intérieure (cm)
Largeur hors-tout (cm) ¹⁾
Hauteur intérieure max. (cm)
Hauteur hors-tout (cm) ¹⁾
Poids à vide en ordre de marche (kg)* ²⁾
Poids défini par le fabricant pour les équipements en option*
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*
Épaisseur plancher, parois et toit (mm)
Longueur sol à sol (cm)

LITS / NOMBRE DE COUCHAGES

Nombre de couchages de série / max
Lit(s) avant (cm)
Lit(s) du milieu (cm)
Lit(s) arrière (cm)

Prix de base du véhicule TTC client

390 K	430 D	450 D	460 E	470 K
20 600,- €	20 200,- €	22 300,- €	21 000,- €	22 500,- €
623	626	709	676	715
500	504	594	554	595
426	430	520	480	521
213	213	213	213	213
198	198	198	198	198
265	265	265	265	265
915 (869 - 961)*	910 (865 - 956)*	993 (943 - 1043)*	913 (867 - 959)*	989 (940 - 1038)*
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ
1100	1100	1200	1200	1200
40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30
905	909	999	959	1000
4 / 5 □	3 / 3 □	3 / 3 □	3 / 3 □	6 / 7 □
	196 x 148		192 x 92	189 x 152
188 x 145 - 115		169 x 95		188 x 122
192 x 71		200 x 157	200 - 83 x 195 - 83	190 x 60

■ Équipement de série □ Équipement en option - Non disponible Δ n.c. au moment de la publication



INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la

chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page à la page à la dernière page.



INFO*

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la

chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page à la page à la dernière page.

ÉQUIPEMENT OPTIONNEL

	RÉFÉRENCE	POIDS SUPPLÉMENTAIRE*	PRIX €
CHÂSSIS			
Jantes alliage, simple essieu	1063/1	1	605,-
Protection de timon	13098	4	205,-

AUGMENTATIONS DE PTAC

PTAC de 1.500 kg avec châssis de 1.500 kg - changement de châssis	136/1	6	550,-
PTAC de 1.360 kg avec châssis de 1.360 kg	393	6	180,-

EXTÉRIEUR CELLULE

Baie coulissante (cuisine)	6406	3	260,-
Trappe de service 1.000 x 420 mm arrière côté gauche (selon l'implantation)	6417	4	310,-
Climatisation	6512	36.5	2 400,-
Trappe de service 1.000 x 420 mm avant côté gauche (selon l'implantation)	6415	4	310,-
Baie projetante dans salle d'eau (verre opaque)	1028	2	270,-
Baie projetante à l'arrière 1.589 x 580 mm (selon l'implantation)	982/5	4	605,-
Baie projetante à l'avant 1.589 x 580 mm (selon l'implantation)	982/1	2	555,-

INTÉRIEUR CELLULE

Lit superposé 3 places ⁵⁾	200	21	895,-
Matelas premium	12587	10	265,-

CHAUFFAGE

Chauffage air pulsé 230 V	7249	2	550,-
---------------------------	------	---	-------

ALIMENTATION EN EAU

Chauffe-eau pour l'approvisionnement en eau chaude	123	3	485,-
--	-----	---	-------

ALIMENTATION GAZ / ÉLECTRIQUE

Détecteur de gaz	10058	0.5	280,-
Prise extérieure 230 V / 12 V / TV	611	1	270,-

390 K	430 D	450 D	460 E	470 K
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

-	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-	-	-	<input type="checkbox"/>	-
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-	<input type="checkbox"/>	-	-	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■	-	-	<input type="checkbox"/>	-
■	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	■	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	-	-	-	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

■ Équipement de série Équipement en option - Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.



INFO*

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle LMC définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

MENTIONS LÉGALES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les caravanes sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons ci-après les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur LMC sur notre site constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (p. ex. 2 000 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende.

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard. Les positions suivantes sont essentiellement contenues :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables ;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montée par l'usine ;
- le réservoir d'eau fraîche rempli à 100 % ou le remplissage en état de marche conformément aux indications du fabricant et une bouteille de gaz en alu remplie à 100 %.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à ± 5 %. Ainsi, le législateur UE tient compte de ce que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries. Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un calcul exemplaire :

- masse en ordre de marche selon les documents de vente : 1 600 kg

- tolérance légalement admissible de ± 5 % : 80 kg

- marge légalement admissible de la masse en ordre de marche : 1 520 kg à 1 680 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les données techniques. LMC déploie de gros efforts pour réduire à un minimum inévitable les fluctuations de poids du point de vue production. Les écarts à l'extrémité supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; ils ne peuvent toutefois pas complètement être techniquement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par LMC par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces de l'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (p. ex. store-banne, tôle lisse, chauffage Alde, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. Dans ce sens, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option.

La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après son transfert au point 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez prendre en compte que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de ± 5 % est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi diverger de la valeur nominale indiquée.

4. Masse de la charge utile et Masse minimale de la charge utile

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (la dite masse de la charge utile), sans que la masse en charge maximale techniquement soit dépassée. La masse de la charge utile résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2) et de la masse de l'équipement en option de la masse en charge maximale techniquement (voir ci-dessus n° 1). L'ouvrage de réglementation de l'UE prévoit pour les caravanes une masse minimale de la charge utile fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette masse minimale de la charge utile se calcule de la manière suivante :
masse minimale de la charge utile en kg $\geq 10 \cdot (n + L)$

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de places de couchage et « L » = longueur totale de la structure du véhicule (sans timon).

Le nombre maximal de places de couchage correspond aux places de couchage réellement configurées du véhicule individuel.

Dans le cas d'une caravane avec 6 places de couchage assignées et une structure de véhicule de 7 m de longueur totale, la masse minimale de la charge utile se calcule comme suit : 10 kg $\cdot (6 + 7) = 130$ kg.

Afin que la masse minimale de la charge utile reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipement en option pouvant être commandée. Dans l'exemple ci-dessus, avec une masse minimale de la charge utile de 130 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec 6 places de couchage assignées et une masse en ordre de marche de 1 750 kg p. ex. devrait s'élever au maximum à 120 kg :

2 000 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 1 750 kg masse en ordre de marche

- 130 kg masse minimale de la charge utile

= 120 kg masse maximale autorisée pour l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de 120 kg dans l'exemple est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la masse minimale de la charge utile de 130 kg soit certes garantie du point de vue calcul sous application de la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un calcul exemplaire pour un véhicule avec 6 places de couchage, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

2 000 kg masse en charge maximale techniquement admissible

- 1 785 kg masse en ordre de marche réellement pesée (dans l'exemple de 2 % supérieure par rapport à la valeur indiquée de 1 750 kg)

- 120 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)

= 95 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la charge utile de 130 kg)

Pour éviter ce genre de situation, LMC réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement en option pouvant au total être commandé. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la masse minimale de la charge utile, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par LMC, soit aussi réellement disponible pour la charge utile. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la masse minimale de la charge utile à la fin de la bande n'est pas garantie. Afin de garantir la masse minimale de la charge utile également dans ces cas, LMC procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons p. ex. surcharger le véhicule ou retirer l'équipement en option.

MENTIONS LÉGALES

SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

5. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la possibilité de chargement additionnelle restante

Indépendamment de la masse minimale de la charge utile, vous devriez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre véhicule exemplaire p. ex. avec un équipement en option d'un poids total de 90 kg, il en résulte une masse de la charge utile calculée de 160 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure, ce qui est admissible, à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 160 kg à 125 kg :

2 000 kg masse maximale techniquement admissible

1 785 kg masse en ordre de marche réellement pesée (dans l'exemple, de 2 % supérieure à la valeur indiquée de 1 750 kg

90 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret

= 125 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour avoir la certitude que la masse de charge utile calculée soit réellement donnée, vous devriez donc calculer à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser la caravane chargée avant de prendre la route sur une bascule pour contrôler si la masse maximale techniquement admissible est respectée. Nous recommandons d'autre part de contrôler la charge d'appui réellement disponible du véhicule chargé. Celle-ci ne doit pas être supérieure à la charge d'appui max. du véhicule tracteur. Il doit d'autre part être tenu compte de la masse totale techniquement autorisée de la combinaison de véhicule à l'état chargé, c'est-à-dire la masse maximale de la combinaison de votre véhicule et de votre caravane.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Tous les prix des accessoires s'entendent pour un montage usine. Des frais supplémentaires sont à prévoir pour toute installation ultérieure. Toute modification de l'état d'origine de votre véhicule peut nuire à la conduite et à la sécurité. Les accessoires et pièces de rechange d'origine que nous recommandons sont spécialement conçus pour votre véhicule. Les accessoires ou pièces modifiés ou montés non autorisés par LMC peuvent entraîner des dommages sur le véhicule et nuire à votre sécurité et à celle des autres. Même si ces éléments font l'objet d'un rapport d'expertise, d'un certificat d'homologation ou d'une approbation de type, il n'existe aucune présomption quant à la conformité du produit. Nous vous prions de noter qu'aucune responsabilité ne peut être assumée pour les dommages causés par des produits non homologués par LMC ou par des modifications non autorisées. La masse indiquée en ordre de marche est une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées.

Les informations concernant ce qui est compris à la livraison, l'apparence, les performances, les dimensions et les poids des véhicules correspondent aux connaissances disponibles au moment de la publication de ce document. Sous réserve de modifications techniques de la construction et de l'équipement ainsi que d'erreurs. Certaines illustrations comportent des équipements en option qui sont soumis à un supplément. Nous nous réservons expressément le droit de procéder à des modifications. Les décorations visibles ne font pas partie de la livraison. Les différences de couleur sont en partie dues aux techniques d'impression et d'éclairage.

Tous les prix indiqués dans ce document sont des prix de vente recommandés sans engagement de LMC, TVA incluse au taux légal de 20 % (en euros). Nous nous réservons expressément le droit de procéder à des modifications. Les prix pratiqués dans les autres pays européens peuvent varier en raison de l'équipement de série propre à chaque pays et des différents taux de TVA ou des taxes sur les produits de luxe. Votre concessionnaire se fera un plaisir de vous informer sur les prix, les taxes et les redevances en vigueur dans votre pays.

La parution de ce document annule et remplace toutes les brochures précédemment publiées.
La liste des données techniques et des équipements du Sassino est valable à partir du 01.08.2023.

ANNOTATIONS

- 1) Les dimensions indiquées correspondent à des valeurs standard définies lors de la procédure d'homologation. En raison des tolérances de fabrication, les dimensions réelles peuvent différer des valeurs indiquées dans ce document. Des écarts allant jusqu'à $\pm 3\%$ des dimensions sont légalement admissibles et possibles. L'installation en usine d'équipements peut avoir des conséquences sur les dimensions indiquées pour le modèle ou l'implantation en question.
- 2) Ce poids comprend la masse avec l'équipement standard selon les spécifications du fabricant : liquide tel que l'eau propre, le gaz (bouteilles en aluminium) remplies à 100% et câblage électrique, sans équipement optionnel sur le véhicule. Cela correspond à un poids d'environ 33 kg (Sassino), environ 36 kg (Style, Style Lift et Vivo) et environ 40 kg (Musica).
- 3) LMC offre une garantie étanchéité de 12 ans sur tous les camping-cars et les caravanes. Une garantie toutefois limitée à un kilométrage de 120 000 maximum dans le cas des camping-cars et des camper vans. Une inspection annuelle et payante chez un concessionnaire agréé LMC est requise.
- 4) Coussin supplémentaire requis pour maxi couchage sur lits jumeaux.
- 5) La trappe extérieure sur la 490 K et la 582 K n'est pas fonctionnelle car le lit bas ne peut être remonté.



ÉVADEZ-VOUS AVEC LMC !



LMC CARAVAN GMBH & CO. KG Rudolf-Diesel-Straße 4 D-48336 Sassenberg
P +49(0)2583/27-0 E info@lmc-caravan.de H www.lmc-caravan.de
Münster (Westf.): HRB 9914 USt-IdNr. 126 733 941 PDG : Timo Ecke, René Ricken, Bodo Diller

QUALITÉ. CONFIANCE. SÉRÉNITÉ. **LMC**